



REGLEMENT DU CALENDRIER NATIONAL 2022 PISTEUR SECOURISTE

Article 1 : Objet

L'association PisteurSecouriste.com lance un appel à contribution photo dans le but de réaliser le calendrier national Pisteur Secouriste 2022. Le calendrier visent à promouvoir l'image des pisteurs secouristes et de leurs missions.

Les bénéfices de la vente de ce calendrier permettront le financement d'actions des associations partenaires.

Article 2 : Les Participants

Cette contribution est ouverte à toute personne majeure, amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité. Les membres du Jury de sélection peuvent participer, toutefois, ils ne pourront participer au vote sur leurs propres clichés.

Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photographies proposées.

La participation au calendrier est gratuite et ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

Article 3 : Déroulement de la contribution

Le nombre est limité à **10 photos par participant**.

Envoi des fichiers :

- par email pour des fichiers < à 8Mo à info@pisteur-secouriste.com
- sinon par Wetransfer ou équivalent à info@pisteur-secouriste.com
- ou FTP (contactez-nous pour plus d'infos)

Envoi des photos

Sur la photo, aucune signature ou marquage permettant de connaître l'auteur ne devra être visible. Si la photo est sélectionnée, la signature ou marquage de l'auteur peut être ajouté sur le calendrier.

Dans l'email accompagnant la photo, il sera indiqué :

- le nom de l'auteur
- lieu de la prise de vue
- le sujet de la photo (prénom(s))
- la mention : "Je soussigné déclare être l'auteur de la photo ci jointe".

Chaque photo peut aussi être accompagnée d'un commentaire (anecdote, matériel utilisé, etc...). Ces commentaires pourront être affichés sur le calendrier.



Article 4 : Les photographies

Thèmes des photos : les photos devront être en rapport avec le métier de Pisteur Secouriste et représentative du métier.

Format : Seules les photos au format numérique seront acceptées (TIFF ou JPEG). En couleur ou en noir et blanc. **La plus haute définition de l'image est demandée (meilleur rendu pour l'impression) avec une qualité minimum de 300dpi. Le propriétaire de la photo retenue devra fournir un fichier numérique au format 3000x2000 au minimum.**

L'image : Seul un travail minimum sur l'image est autorisé : balance des couleurs, luminosité/contraste, accentuation. L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale : aucun ajout d'éléments étrangers à la scène photographiée, aucun trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Un recadrage de moins de 20 % est autorisé. En cas de doute, le fichier RAW pourra vous être demandé.

Restrictions :

- Pour les photographies mettant en avant une action de secours, ou toute autre action de sécurité, le participant s'engage à ce que les gestes techniques mis en œuvre et le matériel utilisé soient en conformité avec les différents référentiels nationaux relatifs à la profession. Le cas échéant, le jury se réserve le droit de ne pas prendre en compte les photos ne respectant pas cette conformité.
- Il est interdit de poster une photo sans l'accord du propriétaire
- Il est interdit de poster une photo d'une ou plusieurs personnes sans leur accord.
- Le participant s'engage à ne poster aucune photo pouvant porter atteinte à l'image des pisteurs secouristes ou à l'intégrité des personnes.

Article 5 : Sélection et jury

Le jury est composé de 12 personnes maximum issues, de l'association PisteurSecouriste.com et des associations locales de pisteurs secouristes, essentiellement des photographes amateurs.

La sélection s'effectue en 2 étapes :

- une présélection d'environ 40 à 50 œuvres
- une sélection définitive pour déterminer les 26 clichés gagnants.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours et réclamation.



Article 6 - Support réalisé et utilisation

Distribué ou vendu à un prix libre fixé par chaque association et édité à 800 exemplaires (tirage non-définitif), le calendrier 2022 aura pour vocation de promouvoir le métier, le travail et l'image du pisteur secouriste. Il peut constituer également un bon moyen de communication pour faire connaître le travail des photographes sélectionnés.

Les photos sélectionnées seront utilisées dans le cadre de l'édition du calendrier et de sa promotion. Elles pourront être utilisées pour le magazine PisteurMag, le site web, les réseaux sociaux. Pour d'autres utilisations, une demande sera faite au photographe.

Chaque participant dont la photo aura été choisie recevra un exemplaire gratuit du calendrier.

Article 7 : Utilisation des Clichés

Les participants autorisent les organisateurs à reproduire une ou plusieurs photographies sélectionnées pour les nécessités de promotion du calendrier photo (site internet, page Facebook, média, presse, affiche ...), sans pouvoir réclamer de contrepartie de quelque nature qu'elle soit.

L'association PisteurSecouriste.com, ainsi que les autres associations participant au projet du calendrier, s'engagent à ce que les photographies présentées ne soient pas utilisées dans un cadre autre que celui mentionné dans le règlement.

Article 8 : Respect de la propriété intellectuelle - droits à l'image et droit d'auteur

Chaque participant déclarant être l'auteur de la photographie soumise, reconnaît avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires des sujets photographiés : (cf. Article 10.1 du présent règlement). Les photographies utilisées à des fins promotionnelles n'engendreront aucune forme de rémunération.

10.1 Droit à l'image des personnes

L'exploitation de l'image est soumise à autorisation. Toute exploitation d'une image suppose l'accord de tous les titulaires de droits de celle-ci ou autour de celle-ci.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation et la signature du bulletin de participation implique l'acceptation complète sous toutes ses formes, sans aucune restriction et sans contrepartie, du présent règlement. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

Conformément à la loi dite «Informatique et Libertés» n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant recueillies dans le cadre du présent calendrier.

Toute demande doit être formulée par écrit à:

PisteurSecouriste.com - 35 rue Pasteur, 05100 Briançon

info@pisteur-secouriste.com

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront tranchées par l'organisateur.